

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 24 juin 2021
Rapporteur :
Madame Laurence VIGNON**

N° 49

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 29/06/2021
- la transmission au contrôle de légalité le : 29/06/2021 (accusé de réception du 29/06/2021)

Acte original consultable au service des assemblées

Hôtel de Ville et d'agglomération

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Subventions sportives diverses

Dans le cadre de sa politique de développement sportif, la ville de Quimper a mis en place des dispositifs thématiques de soutien financier aux associations sportives pour des activités ou des projets.

Les subventions proposées sont calculées après étude des dossiers déposés par les associations sportives et étayés par des justificatifs. L'enveloppe globale allouée s'élève à 54 451 €.

1) Subventions de fonctionnement aux associations sportives :

Compte 414-6574-711

Après étude des dossiers déposés par les associations sportives, la Ville propose de répartir comme suit l'enveloppe de 30 651 € :

- 16 000 € à l'association UCPA France, dans le cadre du fonctionnement annuel de son association équestre basée à Kerhuela à Quimper, du fait de la prise en charge d'une location de manège mobile, suite à la destruction de celui qu'ils avaient au sein de l'équipement ;
- 14 651 € à l'Office du Mouvement Sportif de Quimper pour soutenir l'association dans son fonctionnement et ses actions (sur un total de 29 301 €)

2) Subventions pour manifestations sportives :

Compte 414-6574-711

Après étude des dossiers déposés par les associations sportives, la Ville propose de répartir comme suit l'enveloppe 23 800 € :

- 15 800 € à l'association Kerfeunteun Animations Sportives pour l'organisation du 35ème Tour du Finistère cycliste, le 22 mai 2021, en complément de la subvention initiale, pour la participation au développement de la promotion et de la communication ;
- 8 000 € à l'association Sportbreizh.com pour la participation à l'organisation de la course Sportbreizh Espoir Fédérale qui aura lieu le 12 septembre 2021 à Quimper.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'accorder aux associations les subventions précisées ci-dessus ;
- 2 - d'autoriser madame la maire à signer les avenants avec les associations Kerfeunteun Animations Sportives et Office du Mouvement Sportif de Quimper.